

Département
du VAL d'OISE

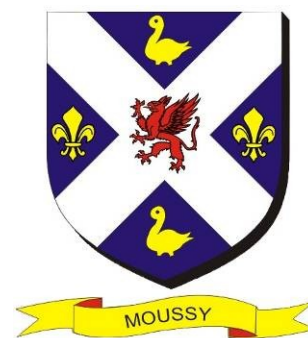
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	09
Présents	06
Votants	06

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation :
11/09/2024
Date d'affichage :
25/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine.

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas, M. LE CLEGUEREC Marc.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Séverine

Délibération portant sur le choix de la société de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation de la maison communale

Dans le cadre du contrat rural, l'opération de réhabilitation de la maison communale, 1 impasse Gabriel CARBON va pouvoir débuter.

La mairie a contacté 2 sociétés pour l'accompagner dans la mission de maîtrise d'œuvre :

- La société DIAPASON A.M.O. représentée par Didier WECKMANN, gérant, adresse : 1 rue des Coquelicots – 95430 AUVERS SUR OISE
- La société **EBK ARCHITECTURE** représentée par Émeline BARTNIK, gérante, adresse : 16 Place de l'étape, 78200 MANTES-LA-JOLIE

A la signature du contrat rural, le montant des travaux était estimé à un montant de 219 326,43 euros H.T.

La mission comporte les éléments suivants :

- Les études d'esquisse et d'avant-projet sommaire,
- Les études d'avant-projet détaillé,
- Les études de projet,
- L'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux,

- Le visa,
- La direction de l'exécution des contrats de travaux,
- L'assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux.

Les offres de chaque société ont été dépouillées. Les résultats sont les suivants :

- Devis de la société DIAPASON du 2 juillet 2024, les honoraires hors taxes sont fixés au taux de **13,00 %** du montant hors taxes des travaux. Soit une rémunération prévisionnelle de : **28 512,44 € HT – 34 214,93 €**.
- Devis de la société EBK du 31 juillet 2024, les honoraires hors taxes sont fixés au taux de **9,8 %** du montant hors taxes des travaux. Soit une rémunération prévisionnelle de **21 494,00 € HT – 25 792,80 € TTC**.

NOTA : Le montant des travaux ne pourra pas être supérieur à celui voté lors du contrat rural soit la somme de 219 326,43 euros H.T.

Après réflexion des membres du conseil municipal, il est décidé à l'unanimité de faire effectuer la maîtrise d'œuvre à la société **EBK ARCHITECTURE** représentée par Émeline BARTNIK, gérante, adresse : 16 Place de l'étape, 78200 MANTES-LA-JOLIE.

Le forfait de rémunération pour cette mission est fixé à 9,80 % du montant des travaux, soit la somme de 21 494,00 € HT – 25 792,80 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, la proposition de la société EBK ARCHITECTURE pour :

- Les études d'esquisse et d'avant-projet sommaire,
 - Les études d'avant-projet détaillé,
 - Les études de projet,
 - L'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux,
 - Le visa,
 - La direction de l'exécution des contrats de travaux,
 - L'assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux.
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la notification du marché à la société EBK ARCHITECTURE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20240917-MOA-MaisonComm-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2024

Publication : 23/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



348

Fait à Moussy, le 17 Septembre 2024

Le maire,

Philippe HOUDAILLE



iph. Houdaille

Réunion de conseil du 17/09/2024
Délibération 2024108